

Québec, le 30 mai 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Edifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1,39
Québec, (Québec), G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 avril dernier par la députée de Joliette, Madame Véronique Hivon, demandant à l'Assemblée nationale qu'il soit exigé des compagnies d'assurance qu'elles investiguent avant d'accepter un nouveau client, et qu'elles assument sans restriction les frais de leur client quand une invalidité ou une maladie survient.

Le Code civil du Québec comporte des règles efficaces pour déterminer les droits des parties contractantes à un contrat d'assurance. De plus la Loi sur les assurances encadre les pratiques commerciales des assureurs au Québec et veille à ce que leurs clients puissent profiter d'un service optimal.

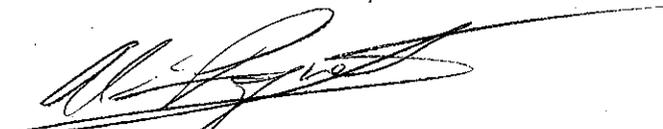
Cependant, certains cas particuliers peuvent être préoccupants. Or il est important que chacun puisse bénéficier d'une couverture d'assurance stable qui ne se dérobera pas devant une maladie qui serait inconnue de l'assuré lui-même au moment de la conclusion du contrat. Ces cas, malheureusement bien réels, concernent les maladies rares et indépistables par le questionnaire rempli par l'assuré lors de sa demande de souscription à une assurance.

Face à un tel problème, il apparaît que contraindre les compagnies d'assurance à investiguer sur leurs futurs clients n'est pas nécessairement une solution adéquate, de même que d'exiger d'elles qu'elles assument sans restriction les frais de leur clients dès lors qu'ils souscrivent à leur contrat. En effet, de telles actions se traduiraient irrémédiablement par l'augmentation des primes des assurances, qui seraient alors plus onéreuses pour l'ensemble de la population.

Nous sommes donc en réflexion pour trouver des solutions adéquates qui pourront maintenir l'équilibre entre les besoins des assurés et les spécificités reliées à la conclusion des contrats d'assurance.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Finances

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Paquet', with a long horizontal flourish extending to the right.

Alain Paquet